

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-7-10

7^{ème} Commission

Commission de la santé, de l'alimentation et du sport

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

SOUTIEN AUX SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE DU BAS RHIN ET DU HAUT-RHIN, A L'UNION GÉNÉRALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE ALSACE ET AU CERCLE DE VOILE DE MULHOUSE

Résumé : Lors du Budget Primitif 2021, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 4 663 600 € au titre du soutien au sport et à la vie associative.

En 2021, les politiques sportives respectives des deux anciens Départements s'appliqueront dans les mêmes conditions qu'en 2020.

Il vous est proposé dans le présent rapport de voter un soutien à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) et aux Services Départementaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (SDUNSS67) et du Haut-Rhin (SDUNSS 68), ainsi qu'au Cercle de Voile de Mulhouse (CVM) prévu au B.P. 2021.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 84 400 € en dépenses de fonctionnement.

Le dossier a été soumis à la 7ème Commission (Santé, Alimentation et Sport) du 3 mai 2021.

La nouvelle politique sportive de la CeA, issue de la convergence des politiques sportives haut-rhinoise et bas-rhinoise, est en cours de définition et devrait être mise en place courant 2022.

Au BP 2021, 230 000 € de crédits ont été votés en faveur du sport scolaire soutenus par la CeA.

I. L'AIDE A L'UNSS DU BAS-RHIN ET A L'UGSEL

Au BP 2021, 170 000 € de crédits ont été votés en faveur du sport scolaire dans le Bas-Rhin, 25 700 € sont prévus pour le partenariat avec l'UGSEL Alsace et le SDUNSS 67.

A l'instar de la contractualisation avec les comités départementaux sportifs, le Département du Bas-Rhin a conclu des conventions d'objectifs pour la période 2017-2019 sur les mêmes bases, avec le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (SDUNSS 67) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace).

Dans le cadre de ses compétences relatives au soutien à la pratique sportive des collégiens, le Département du Bas-Rhin a souhaité s'appuyer sur les valeurs véhiculées par le sport (la loyauté, le respect, le contrôle de soi et de l'autre, l'esprit collectif etc....) pour contribuer à la construction citoyenne des jeunes.

Il a ainsi engagé depuis plusieurs années une contractualisation avec le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (SDUNSS 67) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace), pour soutenir et valoriser les actions originales proposées en direction des collégiens, en phase avec les priorités départementales bas-rhinoises, qui ont pour objectifs de :

- promouvoir et faire découvrir la pratique sportive ;
- inciter au bénévolat et à la prise de responsabilité ;
- sensibiliser à l'hygiène de vie et à la santé ;
- favoriser l'intégration de jeunes en situation de handicap au sein des collèves.

Par délibération prise (N°CP/2020/336) par la Commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 15 octobre 2020, ont été approuvés les termes des conventions d'objectifs à conclure avec l'UGSEL Alsace et le SDUNSS 67 pour les années 2020 et 2021. Elles pourront être tacitement reconduites pour 2022 sauf dénonciation par la Collectivité européenne d'Alsace trois mois avant la fin de l'échéance, à savoir avant le 1^{er} octobre 2021 (annexes 1 et 2).

Pour 2021, un montant global de subvention de 23 600 € sera versé à l'UGSEL Alsace et au SDUNSS 67 pour les actions menées dans le Bas-Rhin dont les montants sont détaillés comme suit en annexe 3 du présent rapport :

- 4 000 € à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) ;
- 19 600 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (UNSS 67) qui se décompose comme suit : 9 600 € pour la subvention annuelle fonctionnement et 10 000 € pour l'organisation des Défis Scolaires Nature ;

L'UNSS 67 envisage l'organisation d'une journée défis sur 3 sites, Wangenbourg, Niederbronn-Les-Bains et Villé, dans le but de promouvoir les activités physiques et sportives de pleine nature auprès des collégiens du Bas-Rhin, en lien avec les thématiques « santé » et « environnement ». Ainsi, sur chaque site, les élèves participeront à des ateliers de découverte d'une activité ou de sensibilisation à l'environnement ou aux gestes qui sauvent (environ 18 ateliers par site).

La formule s'adaptera au contexte sanitaire avec une limitation du nombre de places et la mise en œuvre d'un protocole renforcé.

II. L'ENCOURAGEMENT AU SPORT SCOLAIRE HAUT-RHINOIS

L'aide au sport scolaire s'adresse à l'UNSS, à l'UGSEL et au Cercle de Voile de Mulhouse pour le développement d'activités nautiques. Pour la voile, elle concerne exclusivement les collégiens et les instituts médico-éducatifs (IME) (annexes 4 et 5).

A. Le soutien à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace)

- L'UNSS bénéficie de subventions départementales pour les jeunes licenciés des collèges (saison 2019/2020 : 11 768 licenciés), le fonctionnement de son service départemental, les déplacements des équipes et/ou individuels en finales de championnat de France ainsi que pour l'organisation du Pass'Sport Aventure. Seuls les collèges sont concernés par ces subventions.

Le plan départemental de développement du sport scolaire mené par l'UNSS encourage la pratique sportive féminine, l'intégration des élèves en situation de handicap mais aussi la promotion de la santé et du bien-être, des organisations sportives respectueuses de l'environnement et l'apprentissage de la responsabilité par la participation de l'élève à la vie associative (formation pour les jeunes officiels).

Comme prévu au BP 2021, il est proposé l'octroi à l'UNSS d'un soutien de **50 000 €** qui, outre les 5 000 € destinés au fonctionnement du service, est octroyé en faveur de :

- l'aide à la licence des collégiens licenciés UNSS : 25 000 €,
- l'organisation du Pass'Sport Aventure 2020 : 10 000 €,
- l'achat de matériel : 10 000 €.

Le financement de la dernière action vous est proposé par redéploiement des 10 000 € fléchés chaque année sur les déplacements en championnats de France qui, en raison de la situation sanitaire, n'ont pas pu être organisés au cours de cette année scolaire (annexe 6).

Il est précisé que le Service départemental de l'UNSS 68 est expressément autorisé, en vertu de la dérogation prévue à l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales, à reverser les subventions précitées octroyée par la CeA aux associations sportives ou aux districts des collèges qui participent et contribuent directement à la réalisation des actions subventionnées.

La Collectivité européenne d'Alsace et le service départemental de l'UNSS collaborent à l'organisation d'une manifestation sportive de masse à l'intention des collégiens, intitulée Pass'Sport Aventure des Collèges. Il sera organisé sur 9 sites différents entre le 9 et le 23 juin 2021. Chaque année, il mobilise un nombre important d'élèves et met en valeur, dans tout le Haut-Rhin, les richesses et beautés naturelles locales.

L'édition de cette année est en résonance avec les « Défis Nature » organisés dans le Bas-Rhin les 16 et 23 juin prochains.

Le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace fait l'objet chaque année d'une convention de partenariat avec l'UNSS qui définit les modalités d'attribution et de versement de cette aide (annexe 7).

- L'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) affilié 200 collégiens haut-rhinois scolarisés à l'institut Champagnat d'ISSENHEIM et au Collège Saint Joseph de ROUFFACH. Elle sollicite en faveur de ces collégiens l'aide à la licence.

A l'instar de 2020, il vous est proposé d'allouer à cet organisme un soutien forfaitaire de **800 €** (annexe 8).

B. L'aide au Cercle de Voile de MULHOUSE

Le Cercle de Voile de MULHOUSE organise chaque année des classes de voile qui sont soutenues par le Conseil départemental depuis 1998.

Depuis 2017, ce soutien est réservé aux seules classes de collégiens et aux instituts médico-éducatifs (IME) qui pratiquent la voile sur le plan d'eau de REININGUE.

Par analogie au tarif en vigueur pour les sorties scolaires avec nuitées, la participation journée/élève est fixée à 10 €.

Ainsi la somme de **10 000 €**, correspondant à 1 000 journées /élève, est prévue pour ce dispositif (annexe 6).

A ce jour, aucune journée de voile n'a pu être organisée en raison de la situation sanitaire. Plusieurs collèges et IME souhaiteraient bénéficier de cette activité dès que son organisation sera possible. Les réservations sont prises pour mai et juin et le club se tient prêt à accueillir ces élèves.

Le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace fait l'objet chaque année d'une convention de partenariat avec le Cercle de Voile de Mulhouse qui définit les modalités d'attribution et de versement (annexe 9).

Il vous est proposé de voter l'octroi des subventions précitées.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'allouer, pour 2021, un montant global de subvention de 23 600 € à l'UGSEL Alsace et au SDUNSS 67 pour les actions menées dans le Bas-Rhin, dont les montants sont détaillés en annexe 3 jointe au présent rapport comme suit :
 - 4 000 € à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) ;
 - 19 600 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) du Bas-Rhin ;
- d'allouer 60 800 € au titre de l'encouragement au sport scolaire dans le Haut-Rhin selon le détail joint en annexes 6 et 8 au présent rapport comme suit :
 - 50 000 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) du Haut-Rhin ;
 - 800 € à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) ;
 - 10 000 € au Cercle de Voile de Mulhouse ;

- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat avec l'UNSS 68 et le Centre de Voile de Mulhouse (CVM) jointes en annexes 7 et 9 au présent rapport ;
- de préciser que les dépenses correspondantes s'effectueront sur les imputations ci-après du budget de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - Opération P208O007 SPORT SCOLAIRE – ligne 1120 -65-65748-282, P208O007T02 pour les subventions à l'UGSEL Alsace (actions menées dans le Bas-Rhin), au SDUNSS 67 ;
 - Opération P208O007 SPORT SCOLAIRE – ligne 1120 -65-65748-282, P208O007T01 pour les subventions au SDUNSS 68 et au Cercle de Voile ;
 - Opération P208O002 COMITES DEPARTEMENTAUX – ligne 2286-65-65748-282, P208O002T02 pour la subvention de 800 € à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) en faveur de l'aide à la licence des collégiens haut-rhinois ;
- De préciser que par application du Plan alsacien de Relance, solidaire et durable, le soutien financier de la CeA s'effectuera au moyen d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY